

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Stéphane Florey, Eliane Michaud Ansermet, Christo Ivanov, Virna Conti, Patrick Lussi, Patrick Hulliger, André Pfeffer, Thomas Bläsi, Jean Romain, Jean-Pierre Pasquier, Raymond Wicky, Murat-Julian Alder, Yvan Zweifel, Véronique Kämpfen, Charles Selleger*

*Date de dépôt : 30 octobre 2020*

## **Proposition de motion**

**pour le respect du français académique : non à l'écriture « inclusive » !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'écriture dite « inclusive » ou langage épïcène entraîne la multiplication des marqueurs orthographiques et syntaxiques ;
- que l'écriture inclusive aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression et créant une confusion qui confine à l'illisibilité ;
- qu'elle ne peut pas être qualifiée de « française » ;
- qu'elle est imprononçable et gêne la lecture ;
- qu'elle est de nature à troubler les enfants alors même que ceux-ci ont du mal à maîtriser l'orthographe traditionnelle ;
- qu'elle ne répond à aucune demande ;
- que le masculin et le féminin dans la grammaire française sont arbitraires concernant les choses, ce sont des genres et pas des sexes ;
- que, d'après l'Académie française et d'éminents linguistes, l'écriture inclusive doit être bannie,

invite le Conseil d'Etat

à demander à tous les services de son administration et aux institutions décentralisées cantonales de droit public d'appliquer les règles et directives de la bonne utilisation de la langue française telles que préconisées par l'Académie française.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis quelques années, nous assistons à d'incessantes attaques de la langue française provenant de milieux idéologisés qui essaient par tous les moyens de déconstruire le langage à des fins politiques.

Un des exemples les plus clairs et limpides est l'écriture dite « inclusive » / langage épïcène. A ce sujet, l'Académie française, seule institution et autorité morale, intellectuelle et référentielle garante de la langue française, a fait, en date du 26 octobre 2017, à l'unanimité de ses membres, la déclaration suivante : « Prenant acte de la diffusion d'une « écriture inclusive » qui prétend s'imposer comme norme, l'Académie française élève à l'unanimité une solennelle mise en garde. La multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité. On voit mal quel est l'objectif poursuivi et comment il pourrait surmonter les obstacles pratiques d'écriture, de lecture – visuelle ou à voix haute – et de prononciation. Cela alourdirait la tâche des pédagogues. Cela compliquerait plus encore celle des lecteurs. Plus que toute autre institution, l'Académie française est sensible aux évolutions et aux innovations de la langue, puisqu'elle a pour mission de les codifier. En cette occasion, c'est moins en gardienne de la norme qu'en garante de l'avenir qu'elle lance un cri d'alarme : devant cette aberration « inclusive », la langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures. Il est déjà difficile d'acquérir une langue, qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondes et altérées ? Comment les générations à venir pourront-elles grandir en intimité avec notre patrimoine écrit ? Quant aux promesses de la francophonie, elles seront anéanties si la langue française s'empêche elle-même par ce redoublement de complexité, au bénéfice d'autres langues qui en tireront profit pour prévaloir sur la planète. »<sup>1</sup>

Qu'est-ce que l'écriture inclusive ? Pour ses partisans, l'écriture inclusive est une technique d'écriture qui englobe des règles de grammaire et de syntaxe et qui permettrait d'assurer une représentation plus égalitaire des

---

<sup>1</sup> <http://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>

femmes et des hommes dans la langue française. Voici quelques règles d'écriture inclusive :

- Utilisez le point milieu (médián) pour inclure les deux sexes. C'est mieux que le slash et la parenthèse qui alourdissent une phrase, le tiret peut poser problème dans les mots composés.

Exemples :

*tou·te·s les salari·e·s*

*elles·ils sont nombreux·ses*

- Optez pour les mots qui ne précisent pas le sexe, comme une personne, un être humain, le public, l'effectif, « droits humains » ou « droits de la personne humaine » au lieu de « droits de l'homme ».

- Préférez les mots s'écrivant de manière identique au masculin et au féminin (épiciens).

Exemples :

*un·e élève*

*un·e collègue*

*un·e cadre*

- Accordez les mots avec le terme le plus proche (règle de proximité).

Exemples :

*les hommes et les femmes sont belles*

*les filles et les garçons sont gentils*<sup>2</sup>

Pour le linguiste et père du « Petit Robert » Alain Rey, l'écriture inclusive est « une surréaction, certes compréhensive idéologiquement et moralement, mais à côté de la plaque. Elle est inutile, ne serait-ce que parce qu'elle ne peut pas se représenter à l'oral. Un texte en écriture inclusive ne peut pas se parler. C'est donc une complication ridicule et inutile sur un système qui est déjà, pour des raisons historiques, terriblement compliqué. Cette écriture méconnaît la réalité des choses. »<sup>3</sup>

<sup>2</sup> <https://start.lesechos.fr/societe/egalite-diversite/lecriture-inclusive-et-si-on-symettait-toutes-1177767>

<sup>3</sup> <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2017/11/23/37002-20171123ARTFIG00015-alain-rey-l-ecriture-inclusive-est-vouee-a-l-echec.php>

En février 2019, la plus haute des juridictions de l'ordre administratif français a rejeté un recours demandant l'annulation d'une circulaire du premier ministre français invitant ses ministres à ne pas faire usage de l'écriture inclusive. Pour cette autorité administrative, la circulaire en question ne peut « être regardée comme ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Le canton de Genève, fort de son appartenance à la francophonie à laquelle il tient, n'a pas à maltraiter le français en ne considérant pas comme, de référence, les prérogatives de l'institution qu'est l'Académie française. De surcroît, le canton de Genève accueille sur son territoire la Délégation permanente de l'Organisation Internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies. Forte d'une population de plus de 890 millions d'habitants et de 220 millions de locuteurs de français de par le monde, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 75 Etats et gouvernements qui la composent (56 membres et 19 observateurs) – soit plus du tiers des Etats membres des Nations Unies.

Comme cela a été évoqué par les académiciens, nous pourrions également aller vers les spécialistes de la logopédie et souligner les problèmes toujours plus importants rencontrés par la jeunesse qui ne manqueront pas de s'accroître avec de nouvelles règles rendant la lecture plus hachée et discontinue.

La présente proposition de motion demande à ce que tous les services de l'Etat ainsi que les institutions décentralisées cantonales de droit public appliquent les règles et directives de la bonne utilisation de la langue française, en soient les garants et les promeuvent en toutes circonstances, dans toutes leurs productions, et qu'ils n'en dérogent pas à des fins idéologiques ou pour tout autre dessein.

En effet, nous ne pensons pas qu'il convienne de triturer pareillement le français pour, prétendument, assurer une égalité, égalité que par ailleurs il faut soutenir.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.

## ANNEXE I

**Alain Rey : « L'écriture inclusive est vouée à l'échec »**

INTERVIEW – Au lendemain de l'annonce du premier ministre Edouard Philippe, qui veut proscrire l'écriture inclusive des documents officiels, le père du *Petit Robert* revient pour *Le Figaro* sur ce système graphique qu'il juge « inutile ». Il explique pourquoi son emploi est impossible en français et prédit sa mort prochaine.

Par Alice Develey

Publié le 23 novembre 2017 à 06:00, mis à jour le 23 novembre 2017 à 14:47

« La langue est évidemment machiste. Elle représente mille ans d'expériences collectives », estime le lexicologue Alain Rey. *JOEL SAGET/AFP*

Elle aura fait trembler les plus hautes sphères du politique, jusqu'à les obliger à prendre officiellement parti. Mardi, le premier ministre Edouard Philippe a indiqué bannir l'écriture inclusive des documents officiels, invitant ses ministres à faire de même. Une annonce chaudement accueillie par l'académicien Frédéric Vitoux. Le linguiste et cofondateur du *Petit Robert*, Alain Rey, rejoint cette position. Le lexicographe explique pourquoi la mise en œuvre de l'écriture inclusive est impossible et prédit sa mort prochaine.

**LE FIGARO – Comment accueillez-vous la décision du premier ministre Edouard Philippe, qui a indiqué hier, via une circulaire, bannir l'écriture inclusive des documents officiels ?**

Alain REY – Je pense que c'est raisonnable. Car l'écriture inclusive est une réponse très partielle, qui est de nature à troubler les enfants alors même que ceux-ci ont du mal à maîtriser l'orthographe traditionnelle. Ce problème de la représentation de l'égalité homme-femme à l'intérieur de la langue est réel et important. La langue est évidemment machiste. Elle représente mille ans d'expériences collectives, beaucoup de choses sont inscrites dedans, dont l'absence de neutre en français, que le masculin a tenté de remplacer. Mais, ce n'est pas en ajoutant des points et des terminaisons féminines à tous les masculins que l'on va arranger les choses.

## **Pourquoi l'écriture inclusive ne peut pas fonctionner en français ?**

On a complètement confondu, me semble-t-il, les « signes » et les « choses ». Le masculin et le féminin dans la grammaire française ne sont pas liés à l'espèce humaine. Ils sont complètement arbitraires concernant les choses. On dit ainsi : un fauteuil, une chaise, etc. Idem concernant les noms d'animaux. On dit une girafe et pourtant on pense au mâle. Comme on croit que le crapaud est le mari de la grenouille. Or, ce sont deux espèces différentes.

*L'affaire de l'écriture inclusive est une tempête dans un verre d'eau. Dans six mois, plus personne n'en parlera...*

Si la représentation du réel par la langue est en partie pertinente, car elle nous permet de nous exprimer, cette dernière demeure en partie fautive. Mais l'arbitraire de la langue est une donnée première contre laquelle on ne peut absolument rien !

## **Vouloir injecter un débat sur l'égalité des sexes dans la langue est donc voué à l'échec ?**

Il y a dans les signes deux catégories qui ne sont pas du tout le masculin ou le féminin. On trouve un genre marqué (le féminin) et un genre non marqué (le masculin). Quand la forme est régulière, on ajoute un « e » après le nom ou une terminaison au mot le plus simple. C'est exactement la même chose pour le singulier et le pluriel.

Or, on ne va pas faire une écriture inclusive pour débattre du fait qu'en français il n'y ait pas, comme en grec, de duel. En grec, il y a un genre qui permet de différencier le « un », le « deux » et ce qu'il y a « au-dessus de deux ». En français, cela n'existe pas. On a le « un » ou le « pluriel ». On pourrait très bien dire, idéologiquement, que c'est insuffisant et qu'il faudrait ainsi avoir un genre supplémentaire. Mais ce n'est pas possible !

Agir sur le féminin, dans les apparences, comme le fait l'écriture inclusive, c'est exactement la même chose que vouloir modifier les règles du pluriel en français. Ce n'est donc pas la peine de s'agiter. Imposer un changement brutalement dans la langue n'a aucun sens. C'est voué à l'échec. On le constate d'ailleurs au Canada. L'affaire de l'écriture inclusive est une tempête dans un verre d'eau. Dans six mois, plus personne n'en parlera...

*L'idée de l'écriture inclusive peut être généreuse. On peut la défendre, mais ce n'est pas un bon point d'application*

### **L'écriture inclusive va-t-elle mourir d'elle-même ?**

Elle est une surréaction, certes compréhensive idéologiquement et moralement, mais à côté de la plaque. Elle est inutile, ne serait-ce que parce qu'elle ne peut pas se représenter à l'oral. Un texte en écriture inclusive ne peut pas se parler. C'est donc une complication ridicule et inutile sur un système qui est déjà, pour des raisons historiques, terriblement compliqué. Cette écriture méconnaît la réalité des choses.

On ne va pas aller saccager 1000 ans d'histoire au nom de quelques années de réflexion idéologique par un usage imposé par une toute petite minorité ! Ça ne marchera pas. Mais je ne dis pas que je suis contre.

### **Que faudrait-il alors proposer pour donner davantage de visibilité au féminin dans la langue ?**

L'idée de l'écriture inclusive peut être généreuse. On peut la défendre, mais ce n'est pas un bon point d'application. Ce n'est pas comme ça qu'il fallait procéder. Je serais ainsi, pour ma part, plus favorable à l'accord de proximité dans lequel on accorde au masculin ou au féminin suivant que le dernier mot est masculin ou féminin.

C'est une règle formelle. Elle peut donc fonctionner, mais ça serait une complication supplémentaire pour l'écriture et cela ferait deux normes au lieu d'une ! Ainsi, même pour des choses pour lesquelles je serais idéologiquement d'accord, je ne peux pas accepter de les pratiquer sans précaution, sans étude préalable ou sans classe expérimentale.

*Il faut d'abord s'occuper de la mentalité collective*

### **Nombre de féministes estiment pourtant que la langue française a beaucoup bougé et qu'elle peut encore le faire aujourd'hui...**

Certes, la langue française a bougé et elle peut encore le faire aujourd'hui, mais pas n'importe comment ! Et encore moins par la décision arbitraire d'une minorité. Elle ne bougera que par le consensus des francophones. Il faudra qu'il y ait une unité de réactions. Et on voit déjà que ce n'est déjà pas le cas avec les différences qui existent par exemple dans la féminisation des noms entre le Québec, qui est très avancé dans ce domaine, et le français d'Europe qui est pour sa part très réticent, car attaché à une certaine tradition.

## **Certaines maisons d'édition n'ont pas attendu ce consensus pour publier des livres en écriture inclusive...**

Vous savez, en Allemagne, il y a eu une réforme de l'orthographe sur les mots composés très complexes. On voulait que les enfants soient immédiatement capables de voir comment étaient faits les mots composés. Et le résultat on le connaît. Il y a eu la mise au pilon de millions de manuels scolaires.

Il risque de se passer quelque chose de moins grave sans doute ici en France, mais tout de même, de très ennuyeux si l'on rendait la pratique de l'écriture inclusive officielle. Donc, à mon sens, les réactions politiques sont pour une fois raisonnables et réservées.

Vous savez, on n'agit pas sur les idées en agissant sur la langue. Je pense que, comme Frédéric Vitoux, il faut d'abord s'occuper de la mentalité collective. Il faut commencer par changer notre manière de penser. Quand cette dernière aura changé, on pourra alors, peut-être, envisager de changer les manières d'expression. Faire ça à l'envers, c'est ridicule.